



DÉCISION N° DEC_24_2026

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var dénommée *Création du parking du théâtre de verdure* au titre de l'aide aux Communes 2026

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2331-4 et L.2331-63.

VU la délibération du Conseil Municipal n° DEL_13_2026 en date du 23 avril 2026 portant délégations consenties au Maire par le conseil municipal,

VU la délibération du Conseil départemental N°A18 du 3 avril 2023 portant sur les nouveaux dispositifs d'accompagnement des projets d'investissement conduits par les communes et les EPCI portant sur les axes et modalités d'intervention ainsi que sur les règles de gestion des aides départementales

CONSIDERANT la volonté de la commune de SOLLIÈS-VILLE de s'inscrire dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie, de sécurisation des déplacements et de valorisation des espaces publics communaux.

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer l'organisation du stationnement et la sécurité des déplacements, la commune souhaite aménager une aire de stationnement avenue Grisolles dénommée « parking du théâtre de verdure » pour un montant de 386 479.24 euros H.T. soit 463 775.09 euros TTC.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de SOLLIÈS-VILLE de solliciter auprès du Conseil Départemental du Var, au titre de l'aide aux Communes 2026, une demande d'aide financière à hauteur de 80% soit un montant de 309 183,39 euros.

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Conseil Départemental du Var, une aide financière à hauteur de 309 183,39 euros représentant 80 % de la dépense éligible au titre de la création du parking du théâtre de verdure. Le montant total éligible s'élève à 386 479.24 euros H.T.

Article 2 : De déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de l'aide aux Communes 2026.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du VAR.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à Solliès-Ville, le 20 octobre 2026
Le Maire,
Roger CASTEL



Certifié exécutoire compte tenu de :

la transmission en préfecture du Var le 21 OCT. 2026
la publication le 21 OCT. 2026



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Golliès-Ville

Demande de subvention

Conseil Départemental du Var
Aide aux communes 2026

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Création du parking du théâtre de verdure

Tiers	Designation	Prix H.T.
COLAS MEDITERRANEE	Phase 1	73 514,82 €
	Phase 2	172 218,99 €
	Phase 3	113 447,64 €
Total H.T.		359 181,45 €
Coefficient de révision 1,076		386 479,24 €
TVA		77 295,85 €
Total TTC		463 775,09 €

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Co-financeurs	Montants	%
Conseil départemental - Aide aux communes 2026	309 183,39 €	80
Autofinancement	77 295,85 €	20
Total H.T.	386 479,24 €	100

Le montant total éligible s'élève à 386 479,24 euros H.T.

L'aide financière sollicitée est de 309 183,39 euros et représente 80 % de la dépense éligible portant sur la création du parking du théâtre de verdure.